



HAL
open science

Préface à l'édition 2024 de Mobilisation économique et intendance militaire, par l'intendant militaire Laporte

Jacques Aben

► To cite this version:

Jacques Aben. Préface à l'édition 2024 de Mobilisation économique et intendance militaire, par l'intendant militaire Laporte. Mobilisation économique et intendance militaire, Ministère des armées - Commissariat des armées, A paraître. hal-04809783

HAL Id: hal-04809783

<https://hal.science/hal-04809783v1>

Submitted on 28 Nov 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Intendant Militaire LAPORTE

Mobilisation Économique

et

Intendance Militaire

CONFÉRENCES :

*Au Centre des Hautes Études Militaires ;
Au Centre des Hautes Études Navales ;
A l'École Supérieure de Guerre.*

Préface de M. le Général DEBENEY



CHARLES-LAVAUZELLE & C^{IE}

Éditeurs militaires

PARIS, Boulevard Saint-Germain, 124
LIMOGES, 62, Avenue Baudin | 53, Rue Stanislas, NANCY

Préface à l'édition 2024

Un auteur, une œuvre et quelques mystères

De manière générale, un préfacier a déjà connaissance de l'auteur à qui il va offrir une préface, et lorsque ce n'est pas le cas, la réponse à la demande de préface est l'occasion d'établir une relation, le préfacier souhaitant savoir à qui il a affaire, soit pour accepter ou rejeter la demande, soit pour nourrir la préface. Évidemment ce n'est pas le cas ici, par définition. Ce n'est pas pour autant que le besoin de connaître l'auteur pour qui on va écrire, n'existe pas, car il est un peu déstabilisant d'écrire au profit de quelqu'un dont on ne sait rien.

Or ce qui frappe lorsque l'on prend en main l'ouvrage de l'intendant militaire Laporte, c'est d'abord le fait qu'il ne dit rien de son auteur, même pas son prénom, ni de sa date d'édition ou d'impression. Peut-être n'était-il pas habituel à cette époque - circa 1930¹ -, et chez Charles Lavauzelle, d'adjoindre une notice biographique d'auteur dans une publication, ni de préciser la date d'édition.

Certes, il se trouve bien, à la fin du deuxième tome, une longue notice biographique, mais c'est celle de l'intendant général Ducuing, à qui l'ouvrage est dédié, avec en outre sa photo en hors-texte. Celle-là est d'ailleurs empruntée, comme un contre-exemple, à la préface à l'édition de son ouvrage « Le ravitaillement national »².

De même il existe déjà une préface à cette somme de conférences, rédigée par celui qui a commandé l'école supérieure de guerre entre 1919 et 1924, avant de devenir chef d'état-major général de l'armée, le général Marie-Eugène Debeney, et l'on pourrait attendre un peu moins de retenue de ce côté-ci. Il n'en est rien, puisque lorsque Debeney parle de Laporte c'est toujours avec « M. l'intendant Laporte ».

L'absence du prénom pourrait être vénielle s'il n'y avait aucun risque de confusion. Certes, le patronyme Laporte ne peut être considéré comme rare eu égard à sa signification, mais on pourrait aisément supposer qu'il n'y a pas beaucoup d'intendants militaires Laporte dans les promotions du stage³ de l'intendance avant la Première Guerre mondiale.

Pas beaucoup en effet, mais deux assurément : Ferdinand (matricule 8Ye37499, numéro de dossier 1090) et Jean (matricule 5Yf 98443, numéro de dossier 121), dont on trouve la trace dans la thèse de Francis Garcia sur les intendants militaires⁴. Mais la manière dont ils sont tous deux traités dans ce travail, notamment sans que ni les prénoms ni les matricules ne suivent systématiquement le patronyme, fait qu'il est pour le moins difficile de savoir qui a fait quoi au long de leurs carrières respectives. Plus particulièrement, bien que Garcia cite abondamment le livre dont il est question ici⁵, il apparaît évident, à sa manière de rédiger, qu'il n'a jamais su, ou cru devoir préciser, lequel des deux, ou un troisième, l'avait écrit : « De même, l'intendant

¹ Selon une notice du Système de bibliothèques de l'armée de terre des Etats-Unis (AULS) : « Published Paris : Charles-Lavauzelle, [1930?], auls.insigniails.com/Library/ItemDetail?l=All&i=1136825&ti=0

² Publié chez Lavauzelle en 1924.

³ L'école supérieure de l'intendance ne sera créée qu'en 1926. Jusqu'à cette date, les futurs officiers du corps de l'intendance étaient recrutés comme stagiaires et restaient affectés à leurs unités d'armes jusqu'à leur intégration dans le corps, au grade d'adjoint de l'intendance, en vertu de l'ordonnance du 29 juillet 1817.

⁴ Francis Garcia, *La carrière des intendants militaires de 1870 à 1914*. Histoire. Université Michel de Montaigne - Bordeaux III, 2015. Français. NNT : 2015BOR30034. Il est amusant de constater que, dans cet ouvrage, Jean Laporte « bénéficie » d'une répétition, son dossier apparaissant à la fois sous les numéros 121 et 450, de sorte que l'on trouve 1137 dossiers à la page 416, là où seulement 1136 étaient annoncés par l'auteur à la page 11.

⁵ Op. cit., p. 3, 8, 113, 144, 158, 961.

Laporte, dès le début de ses conférences à l'École Supérieure de Guerre... » ; « En effet, bien après la guerre de 1914-1918, un conférencier à l'École Supérieure de Guerre... »⁶.

Ladite école n'est guère plus prolixe, puisque dans son programme de conférences, elle mentionne seulement : « École supérieure de guerre : cours de tactique générale et d'état-major : le problème de la réunion des ressources du service de l'intendance pendant la guerre 1914-1918 par M. Laporte, sous-intendant militaire de 2^e classe (1919) »⁷.

Il en va de même du site Gallica de la Bibliothèque nationale de France qui mentionne seulement : « École supérieure de l'intendance. Le service de l'intendance en campagne. [Par Bellet, Reynaud et Laporte], [...] Édition : Paris : L. Fournier, 1932. Éditeur scientifique : École supérieure de l'intendance, France. Autre : Laporte. »

En revanche - et c'est par là qu'il aurait fallu commencer - le site de la Bibliothèque nationale de France fournit une information sûre et détaillée en deux notices. On apprend ainsi que l'ouvrage dont il est question ici, a pour auteur « Ferdinand, Léon, Dominique Laporte ». Quant au livre il n'a pas été publié « circa 1930 », ni « circa 1920 » ni *en* 1920, ni même *en* 1929⁸, mais bien en 1939 et déposé à la BNF le 19 avril de cette même année.

Toutefois, un lecteur plus méthodique de la thèse de Garcia aurait tout de suite pu arriver à peu près au même résultat. En effet, à la page 129 on trouve : « [...] comme le sous-intendant de 2^{ième} classe Laporte, supportent avec amertume la pression du commandement sur l'administration²⁵⁵ », et la note 255 précise : « n°121, notation en 1859 ». Or, on le sait, le n°121 est Jean Laporte, et s'il était bien SIM2 en 1859, il ne pouvait pas l'être encore en 1919 et donner des conférences à l'école supérieure de guerre. Donc notre auteur était bien Ferdinand, même si Garcia ne l'a jamais précisé.

Beaucoup de travail en somme, mais pour avoir bien peu appris. Alors, heureusement que Ferdinand Laporte a été reçu dans la Légion d'honneur ; heureusement que son dossier de légionnaire a été numérisé dans la base Léonore des archives nationales⁹ ; heureusement enfin que ledit dossier est assez complet pour établir une biographie conséquente – moyennant quelques ajouts. Je la livre donc au lecteur.

Ferdinand Laporte naît le 8 mars 1877 à Nouméa, de Marie, Jean, Alexandre Laporte, capitaine major au 3^e régiment d'infanterie de marine et de Jeanne, Louise, Caroline Ducuing.

Il entre à l'ESM de Saint-Cyr le 30 octobre 1896 et en sort avec un rang honorable : 114^e sur 522 et l'appréciation suivante : « Très bien doué, ayant du goût et des aptitudes militaires et possédant toutes les qualités pour devenir un très bon officier »¹⁰.

Il commence sa carrière, le 1^{er} octobre 1898, comme sous-lieutenant au 53^e régiment d'infanterie, où il est promu lieutenant de 2^e classe le 1^{er} octobre 1900.

Il en profite pour se marier le 12 juin 1902 avec Mlle Marie, Marthe, Sophie Refet.

En 1904 il passe par l'école de gymnastique et d'escrime.

Son intérêt pour l'administration semble très tôt avéré, puisqu'il est nommé professeur-adjoint d'administration et de législation à l'école d'infanterie, le 17 mars 1905. Néanmoins, avant de

⁶ Op. cit., p. 144.

⁷ *Service historique de la défense*, cote GR/1/K/749/5 servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/es/node/489929.

⁸ On a vu précédemment que « circa 1930 » était une estimation des bibliothécaires de l'armée américaine ; la version « circa 1920 » a été proposée par le commissaire général Jean-Michel Mantin, dans son article « La mobilisation économique en France », *Revue Défense Nationale*, 2023/3 (n°858), pp.25-30 ; la précision 1920, qui donne l'impression d'être le résultat d'une vérification, a été apportée par Garcia dans sa note 6, mais changée en 1929 par le même dans sa note 388 – mais qui n'a jamais laissé de faute de frappe dans un texte ?

⁹ Curieusement, ce dossier comporte deux versions de son état des services, situant ses cours à l'école d'infanterie à 7 ans de distance l'un de l'autre. Ce sont les informations ponctuelles tirées de la thèse de Garcia qui ont permis d'identifier la chronologie exacte (jusqu'à preuve du contraire).

¹⁰ F. Garcia, op. cit. p.667.

rejoindre son affectation il a à subir deux jours d'arrêts simples parce qu'il « n'a pas veillé à ce que le prêt aux hommes de son escouade se fasse dans les conditions réglementaires »¹¹.
Les appréciations formulées par ses notateurs à l'école sont élogieuses :

« 1905 - Vient d'être nommé professeur adjoint d'administration à l'école militaire d'infanterie [...] s'exprimant avec aisance, sert à l'entière satisfaction du capitaine professeur d'administration auquel il est adjoint ; j'estime qu'il est appelé à rendre d'excellents services à l'école.

« 1906 - Méthodique, clair, très intéressant à écouter, est devenu, en peu de temps, un des meilleurs conférenciers de l'école...

« 1907 - A professé cette année le cours d'administration ; très maître de son sujet il l'a exposé avec une clarté et une méthode remarquables présentant sous une forme toujours facile à comprendre et rendant très intéressantes les questions les plus ingrates. A de réelles aptitudes au professorat, des connaissances très étendues en législation comme en administration... »¹²

Il est promu lieutenant de 1^e classe le 1^e avril 1906, et bien apprécié par son notateur en 1907 : « susceptible de bien servir ». Seulement « susceptible », de sorte qu'il lui faudra encore attendre le 23 mars 1910 pour être promu capitaine « au choix », ce qui n'est pourtant pas un exploit puisqu'avec une promotion après dix années comme lieutenant, il fait ainsi moins bien que 86% des Cyrards qui ont choisi l'intendance entre 1870 et 1914¹³. Peut-être est-ce ce retard de carrière malgré les bonnes appréciations citées plus haut sur ses cours d'administration, qui le convaincra de changer d'orientation, des « Troupes » vers les « Services »¹⁴.

En effet, il est admis au stage de l'intendance le 17 septembre 1912, nommé adjoint à l'intendance¹⁵ le 20 décembre 1913 et affecté à l'intendance du gouvernement militaire de Paris.

Mobilisé le 2 août 1914 et affecté à la sous-intendance du convoi administratif¹⁶ du 21^e corps d'armée, il est promu sous-intendant de 3^e classe le 25 décembre 1914.

Sous-intendant de 2^e classe le 27 mai 1917, il est affecté à l'inspection générale du ravitaillement, puis le 6 juin 1917 au ministère de la guerre, comme chef de la section de mobilisation.

Il est enfin récompensé, le 5 janvier 1918, par une nomination dans la Légion d'honneur, pour prendre rang du 29 décembre 1917 (il n'y a pas trace du procès-verbal de réception).

On retrouve son nom le 19 mai 1919, sur le faire-part de décès de Jeanne-Adélaïde-Henriette Malartic, née Ducuing, sœur de feu l'intendant général Ducuing. Il y est en compagnie des maréchaux Foch et Joffre, tous deux amis proches de Ducuing. On y trouve aussi ceux de la veuve de ce dernier, ainsi que de sa sœur Jeanne, elle-même veuve Laporte¹⁷.

Si l'on cherchait une raison à la dédicace offerte par Ferdinand Laporte à la mémoire de Jean-Baptiste Ducuing avec son portrait en majesté, en page de garde, et une biographie en fin de

¹¹ F. Garcia, op. cit. p.223 et note 387.

¹² F. Garcia, op. cit., p.598

¹³ F. Garcia, op. cit., p.702.

¹⁴ Selon des expressions tirées de la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée et reprises par Laporte.

¹⁵ L'ordonnance du 29 juillet 1817 créant le corps des intendants militaires, répartissait celui-ci entre adjoints, sous-intendants de 4^e, 3^e, 2^e et 1^e classes (de capitaine à colonel) et intendants (équivalents à généraux de brigades). Voir Jean Milot, « Évolution du Corps des Intendants Militaires (des origines à 1882) », *Revue du Nord*, n°198, 1968, pp. 381-410.

¹⁶ On trouve CVAD dans son état de service, traduit grâce à horizon14-18.eu/abrv-militaires.html. Le « convoi administratif » est une formation du quartier général d'un corps d'armée, réunissant les personnels de l'administration et du train des équipages, avec leurs chevaux et leurs voitures, chtmiste.com/regiments/corpsarmeecestquoi.htm

¹⁷ <https://cgma.wordpress.com/2017/12/26/faire-part-de-deces-de-jeanne-henriette-adelaide-ducuing>

texte, on pourrait sans aucun doute la trouver dans cette parenté proche : Ferdinand était un neveu de Jean-Baptiste. Il avait peut-être même servi sous ses ordres, lorsque le second était directeur général des approvisionnements de siège du camp retranché de Paris, pendant les premières années de la Grande Guerre, avant de décéder d'une attaque d'apoplexie durant une inspection.

Il n'est démobilisé que le 28 octobre 1919, mais il est professeur à l'école supérieure de guerre depuis le 22 juillet précédent, au cours de tactique générale et d'état-major. L'état signalétique et des services apparaissant dans son dossier à la grande-chancellerie ne permet pas de savoir ce qu'est sa carrière au cours des dix années suivantes¹⁸.

Il est promu officier de la Légion d'honneur le 25 décembre 1929, pour prendre rang du 31 juillet, et il est reçu dans l'ordre le 30 janvier 1930, dans la cour des Invalides, par le général de division¹⁹ Henri Gouraud, gouverneur militaire de Paris. A cette date il est intendant militaire de 1^e classe, affecté à la région militaire de Paris.

On ne sait pas quand il est mis à la retraite, mais il décède le 21 février 1944 sans avoir pu atteindre le généralat.

Maintenant que nous savons mieux qui est l'intendant militaire Laporte, il est temps de nous intéresser à ses écrits.

Mobilisation économique et intendance militaire est donc la compilation de quatre conférences prononcées devant les officiers stagiaires des formations militaires supérieures : l'école supérieure de guerre, pour les deux premières conférences, le centre des hautes études militaires et le centre des hautes études navales pour les quatre²⁰. Reste que rien ne permet de savoir quand ces conférences ont été prononcées. Le livre n'en fait pas mention et le titre de la conférence apparaissant dans l'archive de la BNF déjà citée, est seulement : « Le problème de la réunion des ressources du service de l'intendance pendant la guerre 1914-1918 », ce qui ne couvre qu'une partie du sujet étudié ici. De toute façon une affectation comme celle-ci, qui ne concerne pas une fonction de commandement, a peu de chances d'être de très courte durée, car il apparaît de bonne politique que la fabrication d'un enseignement serve plusieurs fois à celui qui l'a réalisée, et serve à plusieurs promotions d'auditeurs. D'ailleurs, n'ayant été nommé professeur qu'en juillet 1919, Laporte aurait eu quelques difficultés à rédiger les 320 pages de sa somme cette année-là, même si le sujet lui était connu de longue expérience.

Sur un autre sujet, pour le lecteur d'aujourd'hui, et a fortiori pour le professionnel de l'enseignement, le terme « conférence » pourra apparaître largement sous-estimatif, face aux 320 pages que compte le livre. En effet, un calcul simple permet d'évaluer entre 15 et 20 heures le temps techniquement nécessaire à simplement *dire* l'ensemble²¹.

¹⁸ Son dernier état des services devrait se trouver au fort de Vincennes dans le carton GR 6 YE - Dossiers individuels des officiers Lambert à Laumonier (1926-1940), mais il n'est pas accessible en ligne (<https://www.servicehistorique.sga.defense.gouv.fr/ark/573780>).

¹⁹ Au sens large et ancien du terme, puisque Gouraud avait alors « rang et prérogatives » de général d'armée aux termes d'une circulaire du 17 mars 1921. Il est dommage qu'il n'y ait pas de photographie de cet instant, car Gouraud était manchot, et il n'est certainement pas facile d'agrafer une croix avec la seule main gauche.

²⁰ Même à l'époque où le mot « interarmées » n'existait même pas, il y avait donc des actions de formation en ce sens (<https://www.lalanguefrancaise.com/dictionnaire/definition/interarmees>).

²¹ A raison de trois minutes par page, et sans doute plus pour le commentaire des multiples graphiques complexes.

L'intendance militaire trainée aux gémonies

Pour qui a été concerné, de près ou de loin²² par la création du service du commissariat des armées (décret 2009-1494 du 5 décembre 2009) puis par celle du corps des commissaires des armées (décret 2012-1029 du 5 septembre 2012), les conférences de l'intendant militaire Ferdinand Laporte, ne manquent pas d'à-propos, puisque, elles aussi relatent la création d'un service de soutien, le service de l'intendance, et du corps destiné à en assurer la haute direction, celui des intendants militaires.

On ne s'étonnera pas que, se donnant pour objet de parler de mobilisation économique en s'appuyant sur la contribution du service de l'intendance, et s'adressant à des « troupes » plutôt qu'à des « services », Laporte ait jugé utile de commencer par une étude de la généalogie des intendants militaires. C'est là un exercice obligé, qui se renouvelle à chaque occasion donnée par la prochaine réforme du service ou du corps. Sur ce sujet, on trouve des signatures connues, comme celle de l'amiral Magne, ou peut-être un peu moins connues comme celles du commissaire général Stiot et de l'intendant général Milot²³.

On ne sera sans doute pas étonné non plus de découvrir que l'intendant de la première moitié du 20^e siècle ressemble à s'y méprendre, au commissaire des armées du début du 21^e, sans doute parce que la fonction crée l'organe et qu'il y aura toujours besoin de surveiller ou contrôler, de conseiller en matière administrative, financière, juridique et d'exercer une expertise dans le domaine du soutien des armées, sans parler de l'état-civil et des procès-verbaux.

A ce propos, celles et ceux qui ont suivi l'affaire Louvois et qui, plus tard, se sont intéressés à la NPRM²⁴ liront avec amusement ce passage :

« [...] par esprit d'équité, les pouvoirs publics cherchent à prévoir toutes les dépenses supplémentaires incombant aux militaires, et à créer pour les compenser des indemnités spéciales. Le principe est assurément excellent ; peut-être eut-il été préférable d'en modérer l'application, en raison des complications qu'elle entraîne »²⁵

Inévitablement, Laporte a eu à affronter la question rituelle de l'identité ou même de la militarité de cet auxiliaire des « troupes ». C'est ainsi qu'à propos de l'ordonnance du 3 mai 1832 sur le service des armées en campagne²⁶, il écrit :

« Tout d'abord une mesure excellente ; le recrutement de l'Intendance dans l'élément militaire est définitivement rétabli [...] ainsi se trouve recréé le trait d'union qui doit la relier à l'Armée ».

Est-il « définitivement rétabli », sans doute, puisque le statut particulier des commissaires des armées dispose :

²² Le rédacteur de ces lignes a eu le privilège, en fin de carrière de réserviste, à passer du statut de commissaire colonel de l'air à celui de commissaire en chef de 1^e classe des armées, mais il était déjà trop tard pour qu'il soit mêlé à la réorganisation des services de soutien des armées.

²³ X. Magne, « Les Commissaires », *Commissariat et Marine*, mai 2014, pp.4-5 ; R. Stiot, « Le commissariat des guerres », *Revue administrative*, n°59, 1957, pp. 454-463 ; J. Milot, op. cit. ; P. Beaufigeau, P. Eveneau, X. Génu, *De l'Intendance militaire au Commissariat de l'Armée de Terre*, Paris, ecpad, 2009 ; A. Bournonville, *De l'intendance au commissariat de la marine (1765-1909)*, thèse, Lille, 2014 ; B. Dumont, « Symbole fort de l'appartenance des commissaires à un corps unique », *La Lettre d'Hermès*, octobre 2012. Et on me permettra d'ajouter, J. Aben, « Le commissaire des armées – A la recherche d'une identité, entre tradition et nécessité », in P. Dréville et E. Ebel, *Symbolique, traditions et identités militaires*, Paris, SHD, 2020, pp.297-308.

²⁴ Ou « Nouvelle politique de rémunération des militaires »

²⁵ p.49

²⁶ Paris, Dumaine, 1856, books.google.fr/books/about/Ordonnance_du_roi...

« Les commissaires des armées constituent le corps d'officiers de carrière chargé de l'encadrement supérieur de l'administration générale et des soutiens communs des armées et formations rattachées du ministère de la défense »²⁷.

Mais il serait sans doute décontenancé, aujourd'hui, en découvrant l'offre d'emploi DEF_21-00032438 sur le site <https://choisirleservicepublic.gouv.fr> : « chef du groupement de soutien de la base de défense d'Angers-Le Mans-Saumur ; fonction publique de l'État ; service du commissariat des armées ; catégorie A (cadre) ; emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels », a fortiori en se souvenant de ce titre du numéro du 6 juillet 2012 du journal Ouest-France : « Base de défense : un civil à la tête du groupement de soutien [succédant à un officier d'administration] ».

De même, dans son rapport d'octobre 2023 sur le SCA, la Cour des Comptes a cru nécessaire de préciser :

« Un soin particulier a conduit au choix du nom des premières promotions [...] de manière à préserver une identité militaire tout en gommant une identité d'armée trop prononcée lors de la formation »²⁸.

D'ailleurs le service lui-même n'a pas pu éviter de prendre ce problème en considération, qui a écrit à propos de la notion d'ancrage : « un lien fort avec [les armées ou services] au sein desquels un grand nombre de commissaires sont appelés à servir [...] Ce lien exprime une part importante de la militarité du corps »²⁹.

Mais au fond, cette question de la militarité n'est peut-être pas la plus problématique de toutes, n'apparaissant pour l'essentiel que dans les plaisanteries du type : « un commissaire qui fait des pompes, incroyable ! »³⁰.

Bien plus inquiétante est la référence à la défaite de 1871, qui est présente en bien des endroits du livre, et qui a resurgi lorsque la réforme créant le SCA a été annoncée. J'ai personnellement été témoin, en 2010, d'échanges véhéments sur la question des relations entre le commandement et ses soutiens, des officiers généraux craignant de se retrouver démunis au mauvais moment.

Pour Laporte, le problème est arrivé à cause de l'ambiguïté des termes de l'ordonnance de 1832, qui a conduit à un « régime de fait » par lequel l'intendance était indépendante du commandement en temps de paix, et subordonnée à lui en temps de guerre, de sorte que les deux ne commençaient à travailler ensemble que lorsqu'il était trop tard³¹.

Pourtant, il est difficile d'imaginer que les chefs du service de l'intendance, qui avaient appartenu à la « troupe » lorsqu'ils étaient officiers subalternes, n'aient pas imaginé qu'en cas de guerre, ils auraient à approvisionner, n'importe où, des masses considérables de combattants : plus de 250 000 sans la mobilisation, plus d'un million et demi après la mobilisation en 1870. Ils avaient bien examiné la question, puisqu'ils avaient choisi exclusivement un système d'approvisionnement « par l'arrière », c'est-à-dire à partir de bases de ravitaillement judicieusement dispersées et grâce à un système de transport adapté, plutôt qu'une exploitation des ressources locales, comme il était commun au temps des guerres révolutionnaires.

Or, nous dit Laporte, ces bases de ravitaillement, si elles existaient, ne disposaient pas de leurs approvisionnements « les crédits nécessaires pour les constituer n'ayant jamais été

²⁷ Décret 2012-1029, article 1.

²⁸ P. 49

²⁹ Circulaire 6165 du 23 octobre 2013, relative aux insignes d'ancrage des commissaires des armées ; p.1.

³⁰ Entendu à mon intention de la bouche d'un colonel de la légion étrangère, pendant l'opération Licorne.

³¹ P.17

accordés »³². Elles ont aussi pu souffrir du fait qu'une partie des ravitaillements, notamment en viandes, était confiés à des entrepreneurs civils, peu susceptibles d'approcher le front des combats, et très susceptibles d'abandonner la mission en cas de montée des périls.

Dans ce cas, la responsabilité de l'intendance pourrait être engagée au motif qu'elle n'avait pas tiré les conséquences de cette carence ni imaginé des solutions de remplacement. Mais cela ressemble plus à l'incurie des chefs, qu'aux seuls effets d'une distance entre commandement et intendance. Néanmoins, c'est bien au chef des armées, Napoléon III, et au commandement qu'incombe la responsabilité ultime de n'avoir pas mis les moyens au niveau des ambitions, comme en témoigne la célèbre rodomontade du général Le Bœuf : « *Nous sommes prêts et archiprêts. La guerre dût-elle durer deux ans, il ne manquerait pas un bouton de guêtre à nos soldats.* »³³ - or elle n'a duré que dix mois et tout, ou presque tout, a manqué.

Au moins, Laporte n'a rien à dire contre la deuxième partie du système de ravitaillement par l'arrière, c'est-à-dire le transport. Peut-être est-ce dû au fait que l'oncle de Louis-Napoléon avait beaucoup fait pour en augmenter l'efficacité, notamment par son décret du 26 mars 1807 – dit d'Osterode - en créant le service du train des équipages militaires³⁴. Pourtant il s'est bien trouvé un officier général devenu député, Maximilien Foy, pour proposer à la Chambre des députés, le 21 juin 1821, de recourir désormais aux entreprises civiles pour les transports militaires en donnant comme argument :

« *Le Train des équipages était inconnu en temps de paix avant la révolution et je ne suis pas convaincu de l'utilité qu'il présente dans un pays comme le nôtre... Il est toujours facile de former aux approches de la guerre les parcs de voitures nécessaires pour les opérations* »³⁵.

Apparemment, c'est au maréchal Victor³⁶, ministre de la guerre que l'on doit le refus de cette orientation, prouvant que la guerre n'était pas devenue improbable pour tout le monde, en tout cas pour certains de ceux qui s'y étaient illustrés.

Ainsi, le train, qui comptait un escadron à quatre compagnies, armé par 850 militaires lors de l'expédition d'Alger, en 1830, se retrouvera avec 3 régiments à 16 compagnies chacun, aux termes du décret du 28 janvier 1869 proposé par le maréchal Niel (mais a-t-on été capable de les amener au niveau de leur effectif de temps de guerre ?).

Alors le problème était-il vraiment celui des soutiens ou celui du commandement ? Laporte ne répond pas exactement à cette question, mais sa réponse est à peine implicite : des gens compétents ont pris les initiatives nécessaires pour réunir du ravitaillement mais « faute d'ordres précis tant aux troupes qu'au Service lui-même » ce ravitaillement, quand il arriva, arriva trop tard. Et puis, comme par hasard, après les premiers désastres, la physionomie du soutien change : « *Mais Chanzy, Faidherbe, sont des chefs. Leur volonté nettement exprimée et les ordres précis qu'ils donnent à leurs troupes et à leurs Services assurent la convergence des efforts* »³⁷. Et ils sont tellement des chefs, que lorsque la *vox populi*, dont on sait qu'elle n'y connaît rien, charge le service de l'intendance de tous les maux dont ont souffert les armées françaises, ils viennent - rejoints en cela par des parlementaires qui comptent - le défendre et féliciter ses chefs, confirmant que c'était l'organisation militaire générale qui était défailante, et non le service.

³² P.61

³³ J.-C. Bologne, canalacademies.com/emissions/un-jour-dans-lhistoire/

³⁴ B. Roger, Les équipages militaires dans la campagne de Pologne (1807) un exemple napoléonien de transfert de l'entreprise à l'État, in J.-C. Romer et L. Henninger, *Armées privées, armées d'Etat – Mercenaires et auxiliaires d'hier et d'aujourd'hui*, Paris, Irsem, 2008, pp.97-120.

³⁵ Histoire de l'Arme du Train, federation-nationale-du-train.e-monsite.com/

³⁶ En réalité Perrin dit Victor, l'un des nombreux oubliés de la base Léonore des membres de la Légion d'honneur.

³⁷ P.

Apparemment, ce point de vue a fini par être admis, comme le prouve la loi du 16 mars 1882 sur l'administration de l'armée. Certes, celle-ci affirme la subordination des services au commandement, mais ce faisant elle ne stigmatise pas l'intendance, puisque sous l'appellation « services », celle-ci se retrouve en bonne compagnie avec les « services » de l'artillerie, du génie, des poudres et salpêtres et de santé, ce dernier s'étant récemment émancipé de l'intendance³⁸. Mais cette subordination ne nie pas l'autonomie des services rendue nécessaire par leur technicité, à laquelle le chef est le plus souvent « étranger », lui qui est issu de la « troupe ». Pour cela, grâce à la présence de chefs de services dans les quartiers généraux respectifs des « grandes unités », la loi prévoit une hiérarchie technique parallèle à celle du commandement, et au sein de laquelle se règlent seulement les problèmes techniques : de l'armée vers le corps d'armée, du corps d'armée vers la division.

Il est amusant de constater le soin que Laporte prend pour faire comprendre l'un des points saillants de la loi de 1882, la distinction entre la direction et l'exécution (que lui préfère nommer « gestion »), alors que cette distinction semblerait aller de soi. Il est vrai que la loi marque cette distinction d'une manière particulière, s'agissant notamment des services de l'intendance et de santé : ce sont des corps différents qui assument les deux responsabilités, des intendants militaires et des médecins militaires d'un côté, des officiers d'administration de l'autre. Et pour bien en faire comprendre la logique, il convoque l'une des figures tutélaires de ce que l'on appelle aujourd'hui les « sciences de gestion », Henri Fayol³⁹, qui enseigne, à partir d'observations, que « *la capacité essentielle des agents inférieurs est la capacité technique, et la capacité essentielle au sommet de la hiérarchie est la capacité administrative* » et ce d'autant plus que l'effectif de l'entreprise est plus nombreux.

On comprend que ce constat s'applique assez bien à l'opposition intendants militaires-officiers d'administration, les premiers étant officiers supérieurs dès leur recrutement, les seconds étant majoritairement officiers subalternes. C'est beaucoup moins vrai aujourd'hui avec les commissaires des armées, qui commencent leur carrière d'officier au premier grade et sont à ce moment-là amenés à appliquer les techniques apprises pendant leur formation, comme le dit la publicité : « *En moyenne, ils développent 2 à 3 expertises métiers au cours de leur carrière.* »⁴⁰ Si Laporte présente la loi de 1882 comme une sérieuse remise en cause du système d'administration militaire et s'il prend du temps pour expliquer les règles de la comptabilité publique à des jeunes militaires que cela intéresse en général assez peu, il ne dit pas que le législateur a soigneusement évité de réformer les procédures d'ordonnancement et de paiement appliquées par les armées depuis Louvois⁴¹, auquel leur caractère dérogoire donne une opacité souvent critiquée⁴². Il faut croire que leur efficacité incontestée leur a permis de résister aux critiques, au point qu'après les réformes consécutives à l'entrée en vigueur de la loi organique 2001-692 sur les lois de finances, en 2006, « *elles subsistent mutatis mutandis [...] Comme l'affirmait Lavoisier : 'Rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme...'* »⁴³.

³⁸ Pour qui a entendu l'insistance de certains « sapeurs », « tringlots » ou « p'tits gris » sur leur appartenance à une « arme », cette liste est réjouissante, et de nature à consoler les « riz-pain-sel » d'éventuelles avanies.

³⁹ *L'Administration industrielle et générale*, Paris, Dunod, 1916.

⁴⁰ <https://www.defense.gouv.fr/commissariat/recrutement/quest-ce-quun-commissaire-armees/nos-metiers>.

⁴¹ On n'épiloguera pas sur le fait que la mémoire de ce grand ministre a pu souffrir du retentissant fiasco du « logiciel unique à vocation interarmées de la solde ».

⁴² Sur ce sujet le lecteur pourra utilement consulter : Pierre Paugam, « Les procédures financières spécifiques et leur adaptation au temps de crise », *Revue française d'administration publique*, n°62, 1992, pp.233-242 ; Claude Lhorty, « Exécution du budget du ministère de la défense – Cinquante années de réformes hésitantes », in Jacques Aben et Jacques Percebois (éd.), *Le fardeau de la sécurité – Défense et Finances publiques*, Paris, L'Harmattan, 2004, pp.299-308 ; Y. Frévillet et F. Trucy, Amendements au projet de loi de finances pour 2008 : Défense, (réforme des procédures dérogoires), <https://www.senat.fr/rap/107-091-38/107-091-3831.html>.

⁴³ J.-M. Mantin, « Essor et renouveau d'une administration régaliennne », *Inflexions* 2012/2 (N° 20), pages 151 à 163, note 7.

Sur ce sujet des règles financières, il y a un passage désopilant à propos de la question de la réquisition du comptable-payeur, ce qui justifie un verbatim :

« Mais il faut souligner que cette réquisition est un acte exceptionnel, à tel point qu'autrefois, lorsqu'on y avait recours, on devait faire accompagner l'officier qui allait percevoir les fonds par un détachement en armes, pour bien marquer que le Payeur ne cédait qu'à la force ; c'était l'antique cérémonial du « viol de caisse »⁴⁴.

Du riz, du pain du sel... et des trains

Si l'on peut rester de marbre face à la leçon scolaire sur les règles de finances publiques et sur la description minutieuse de « la constitution organique des formations de l'Intendance en campagne » qui ont conclu la première conférence, on ne peut qu'être fasciné par la description enthousiaste que fait Laporte du service du ravitaillement et surtout des « Principes de l'organisation en vigueur en 1914 ».

On apprend ainsi, vraiment par le menu mais en plusieurs dizaines de pages, comment il a été prévu et réalisé de « concentrer » près de 3 millions d'hommes dans la zone des armées puis de les soutenir jours après jours, qu'il s'agisse d'alimentation, d'habillement ou de santé.

Face à ce problème, deux approches ont toujours coexisté dans la doctrine, même si l'on a tardé à les faire coexister dans l'action : « vivre sur le pays » ou « vivre sur l'arrière », la première posant un problème de ressources, la seconde un problème de transport. Laporte les compare longuement mais, curieusement, n'insiste pas trop sur le fait que selon que l'on défend son territoire ou que l'on intervient loin de ses bases, le problème ne se pose pas dans les mêmes termes⁴⁵.

Même si les unités de la zone des armées ont pu, à titre complémentaire, s'alimenter sur place, l'essentiel du soutien restauration est venu de l'arrière. Pour atteindre un tel résultat on a constitué un réseau de « stations-magasins »⁴⁶ sur une ligne Jura-Manche en passant par Orléans, ayant la capacité d'approvisionner tous les jours 120% des effectifs sous les armes.

On comprend, sachant qu'il y a quelques dizaines de kilomètres entre Paris d'une part, Mantes, Saint-Cyr-L'école, Montereau et Pithiviers d'autre part, l'importance qu'ont représentée la bataille de la Marne, la défense de Paris, puis la bataille des frontières, pour la sauvegarde de ce système. Certes, on peut raisonnablement supposer qu'un plan d'évacuation a existé, mais c'est toujours mieux de ne pas avoir à le mettre en œuvre, sachant que ces établissements pouvaient employer plus de 2000 personnes.

Sans parler de la disponibilité de la ressource en amont, le calibrage de l'approvisionnement au besoin a imposé de fixer, avec l'aide du service de santé, une table des rations individuelles nécessaire au maintien en condition opérationnelle du militaire, mais aussi du cheval. Cela signifie par exemple, pour la ration « normale » de 1914 : 700 gr de pain « biscuité »⁴⁷ et 600 gr de pain de guerre ; 400 gr de viande fraîche et 200 gr de viande en conserve, mais aussi 25 cl de vin ou 50 cl de bière et finalement 6,25 cl de « gnole ». Il est édifiant de constater qu'entre

⁴⁴ P. 38.

⁴⁵ Ce qui me rappelle le temps où les Belges se plaignaient que les troupes américaines stationnées sur la base aérienne de Florennes vivaient « sur l'arrière », recevant leurs hamburgers par un pont aérien et ignorant le commerce local.

⁴⁶ Sur ce sujet, lire l'intéressant article de Louis Le Fur, « Pour le ravitaillement des armées – Les Stations-Magasins », Revue des Deux Mondes, 32 :1916, pp.155-188 (wikisource.org). Il y en avait 20 en 1914 et 23 en 1915 selon Ph. Lucand, « Boire et faire boire – L'approvisionnement des troupes françaises en vin durant la Grande Guerre », in colloque *Manger et boire entre 1914 et 1918*, académie de Versailles, 14-15 novembre 2014.

⁴⁷ Très cuit en surface pour que l'épaisseur de la croute le protège des attaques bactériennes.

ehne.fr/fr/encyclopedie/thematiques/guerres-traces-memoires/objets-et-aspects-materiels/le-pain-en-temps-de-guerre-au-front-et-a-l-arriere-xixe-xxe-siecle

1914 et 1918, la denrée dont l'allocation a le plus augmenté est le vin - de 100% -, là où les doses de légumes secs n'ont augmenté que de 66% - malheur à qui aurait parlé de *Dry January* !

L'Intendance, on le sait, ne fournit pas que de l'alimentation, et l'habillement constitue un pilier essentiel de sa responsabilité. Pour toutes celles et ceux qui ont eu affaire à cette partie du soutien, le rapprochement des descriptions de Laporte et de leur propre expérience ne manque pas de sel. A propos de la sécurisation des approvisionnements, Laporte écrit :

« [...] malgré les instructions formelles et répétées du Commandement en chef et des Commandants d'Armée, en dehors des magasins d'Armée, seuls réglementaires, il a existé un très grand nombre de réserves clandestines d'effets [...] Il y a donc eu abus, mais la persistance de cet abus n'indique-t-il pas qu'il répondait à une nécessité ? »⁴⁸

De son côté, la Cour des Comptes écrivait en 2023 :

« Pour autant, cette approche d'optimisation des stocks selon une logique de flux, associée aux attentes spécifiques de chacune des armées et au décalage constaté entre les annonces de modernisation et de personnalisation du soutien avec la réalité du terrain, a entraîné une crise de l'habillement qui peine à se solder. La baisse globale de la QSR constatée encore tout récemment en témoigne. »⁴⁹

Les approvisionnements étant constitués, encore faut-il les mettre à la disposition des usagers du service. Puisque les stations-magasins doivent rester assez loin des lignes de front pour ne pas être détruites ou occupées, il est essentiel de prévoir un réseau de transport assez dense et rapide pour réduire les risques d'interruption du ravitaillement. A ce propos, Laporte établit un raccourci saisissant sur la défaite de Russie :

« En 1812, le voilà en face du problème dans toute sa difficulté : 400 000 hommes à ravitailler, ressources locales insuffisantes par rapport à de pareils effectifs, voies navigables qui ne peuvent concourir au ravitaillement. Il fait un effort gigantesque qui porte toute la marque de son puissant génie. Mais un orage terrible suivi d'un froid glacial fait périr en quelques jours 8000 des chevaux de ses convois et désorganise tout son service de transport au moment où il dépasse le Niémen. Il aurait fallu qu'il s'arrêtât pour s'organiser à nouveau. [...] Mais l'impatience le gagne, il repart sans convois suffisants, et aboutit au désastre que l'on sait, dans lequel la faim eut une part aussi grande que le froid et les cosaques »⁵⁰

Fort heureusement, la Grande Guerre s'est déroulée pour l'essentiel dans le « Pré-carré » et après l'invention du chemin de fer. Dès 1877 puis 1909, l'État s'est donné les moyens de réquisitionner l'infrastructure et le matériel des six sociétés ferroviaires qui se partageaient le territoire. Restait à en déterminer une doctrine d'emploi, avec cette question cruciale : comment approvisionner sans trop de risque de rupture une grande unité mouvante par la nature même de sa mission, en utilisant une infrastructure fixe. Sur ce sujet, on retrouve particulièrement les qualités pédagogiques de Laporte : « *Je suis obligé de faire encore appel ici à vos connaissances générales...* ». Il explique avec force détails et graphiques, pourquoi la « ligne de communication » est un concept dépassé, auquel on doit substituer le concept de « réseau de communication », qui permet non seulement des déplacements longitudinaux entre l'arrière et l'avant, mais aussi des déplacements latéraux permettant de faire face aux aléas du combat.

⁴⁸ P.113. Sur ce sujet, je me rappelle avoir entendu, dans une réunion régionale des commissaires de l'air, un commissaire général admettre qu'en matière de dotation en vêtements « temps froid » des guetteurs à vue, le service du commissariat de l'air n'avait pas été à la hauteur, conduisant ces pauvres soldats à acquérir des effets plus efficaces dans le commerce.

⁴⁹ Op. cit p. 76. Par QSR il faut entendre « qualité du service rendu ».

⁵⁰ Pp.59-60.

C'est ainsi qu'entre juillet et septembre 1918, la 1^e armée a vu ses effectifs augmenter de 50% pour les hommes, 30% pour les chevaux, 50% pour les véhicules (hippomobiles ou automobiles). Ce renforcement à un endroit donné du front a nécessité de passer de 12 trains par jour en moyenne, à 85 au profit de cette unité, et le système en a été capable : « mission accomplie, rien à signaler ».

Mais si efficace soit le transport ferroviaire, il ne peut être à lui seul un système logistique « de bout en bout ». Pour réaliser celui-ci il faut un système de collecte des denrées en amont des stations-magasins et un système de répartition des subsistances à partir des « gares de ravitaillement », situées au plus près des armées. A partir de ces gares, la contribution de l'intendance cesse et les armées prennent le relai grâce aux « trains » régimentaires - hippomobiles ou automobiles -, aptes à se rendre dans les plus lointains cantonnements. Mais ce n'est pas dire que l'intendance est maîtresse du jeu dans la première partie de ce cheminement, car « *le transport des approvisionnements des Subsistances [est] une opération à caractère mixte dans laquelle le Commandement doit orienter l'action de l'Intendance par ses ordres* »⁵¹.

A ce point, une nouvelle comparaison entre le temps de Laporte et le nôtre s'impose. Aujourd'hui on n'a à la bouche que la « haute intensité », avec d'ailleurs de bonnes raisons, or s'il y a quelque chose que Laporte a bien connu, c'est justement la haute intensité, et dans ce contexte, il écrit :

« [...] que notre Service est placé [du fait de la suppression du convoi administratif de division⁵²] dans une situation délicate et qu'il risquerait de se trouver placé en situation très critique s'il était obligé dans une guerre de mouvement ayant le caractère de celle que nous avons vécu⁵³ d'août à octobre 1914 »⁵⁴.

Or, dans ses « observations définitives » sur le SCA d'octobre 2023, la Cour des Comptes indique :

« Si le SCA tient globalement son contrat opérationnel au titre de la [situation opérationnelle de référence], y compris pour les engagements effectifs [...], il apparaît que, compte tenu des moyens dont il dispose, il pourrait ne pas être en mesure de le satisfaire sur la totalité de ses fonctions en hypothèse d'engagement majeur. »⁵⁵ »

Intendance, commissariat, même « haute intensité » ?

Vers une économie de guerre

Ici encore, la ressemblance entre les écrits de l'intendant militaire Laporte et la situation qui nous entoure a de quoi questionner. N'avons-nous pas entendu, de la bouche même de notre Président de la République, « nous entrons dans une économie de guerre, ce qui est un changement pour beaucoup d'entre nous, soyons lucides »⁵⁶. La grosse différence entre le texte de Laporte et celui d'Emmanuel Macron, c'est que le premier traite de soutien de l'homme, subsistances et habillement, quand le second s'adresse aux capitaines d'industries du secteur de l'armement ou, vulgairement parlant, aux « marchands de canons ». Au-delà de la nature même des produits concernés, les budgets sont loin d'être les mêmes, ainsi en prenant pour référence

⁵¹ p.70.

⁵² Il s'agit d'une formation du train des équipages capable d'assurer les mouvements nécessités par le soutien de l'unité, soit plusieurs centaines d'hommes, de chevaux et de charrettes. C'est la pénurie de chevaux et la stabilisation du front qui avait conduit à cette décision.

⁵³ Le verbatim reste tel qu'il est, faute ou pas faute.

⁵⁴ p.93

⁵⁵ Rapport cité, p. 90.

⁵⁶ elysee.fr/emmanuel-macron/2022/06/13/visite-du-salon-eurosatory-2022, p3

une opération extérieure ayant quelques traits de la haute intensité et pour laquelle on dispose d'informations chiffrées⁵⁷, l'opération Trident-Kosovo en 1999, on constate que les surcoûts opex d'alimentation ont représenté 9,6 millions d'euros, quand les surcoûts concernant l'armement ont atteint 212 millions (les surcoûts d'habillement sont nuls).

Cette différence étant notée, les problèmes posés par les deux personnages sont identiques : comment fournir aux armées les produits dont elles ont besoin pour faire la guerre, qu'il s'agisse de soutien de l'homme ou de soutien technique.

Là où Laporte écrit :

« [...] la France ne pouvait compter avec certitude sur la liberté de la mer, dans le cas où elle aurait à se défendre contre l'agression venant de l'Est, dont la menace pesait sur elle. Elle devait donc chercher à se suffire à elle-même. Tel est le problème posé à l'Intendance par le Haut Commandement »⁵⁸,

le président Macron dit aux industriels :

« Alors, je le disais, il n'y a pas de sécurité nationale, pas d'autonomie stratégique, donc pas de paix, sans des armes terrestres et une trésorerie adaptée. Il nous revient collectivement d'armer physiquement nos soldats et aussi de les armer de confiance : ils doivent pouvoir se reposer à la vie et à la mort sur leur matériel »⁵⁹.

Quoi qu'il en soit, le lecteur découvre sous sa plume un système de collecte des denrées au plus profond du territoire de « l'Intérieur » qu'il lui était difficile d'imaginer, avec ses « commissions de réceptions » formées de citoyens « honorablement connus », nommés par le préfet et appuyés par le receveur de l'enregistrement pour le secrétariat et par le percepteur, pourvu « d'argent de bon aloi, venu tout droit du bas de laine ». Mais, de manière amusante, Laporte précise : « Il ne faut pas s'y tromper, derrière cette façade [civile], c'était l'Intendant militaire qui agissait »⁶⁰.

A le lire, on imagine que tout avait été prévu par le « Ravitaillement national » pour soutenir les armées de terre et de mer, jusques et y compris les habitants civils des places fortes – pourvu qu'elles soient « investies »⁶¹.

Et les habitants des départements méridionaux, dont le présent rédacteur fait partie, seraient rassurés de savoir que le commandement et l'intendance avaient repéré que, pendant les 20 jours de concentration, nécessitant la mobilisation de tous les transports, ces départements seraient privés de blé, faute d'en produire. Fort heureusement, Marseille recevait en permanence du blé russe pour la fabrication des pâtes alimentaires, et un certain nombre de « marches de train » étaient prévues pour en faire profiter le Midi. Pour une fois, c'est Paris qui avait été oubliée, parce que l'on comptait, à tort, sur la permanence des stocks des magasins généraux. Une fois de plus l'Intendance veillait et avait programmé la constitution de stocks de précaution, mais une fois de plus ce sont les crédits qui ont tardé à venir, de sorte que lesdits stocks n'étaient pas constitués au moment de la déclaration de guerre.

Les mêmes méridionaux, dont on sait qu'ils avaient mauvaises presse « en haut lieu » depuis les mésaventures du 15^e corps d'armée⁶², seront intéressés de parcourir le passage (pp.199-203) où Laporte raconte les difficultés rencontrées par le service de l'intendance pour passer d'une « denrée d'ordinaire » à une ration d'un quart par homme et par jour, puis à une ration d'un litre

⁵⁷ P. Quilès et F. Lamy, rapport d'information AN 2022, 15 décembre 1999.

⁵⁸ P.141

⁵⁹ Idem, ibidem, p.2

⁶⁰ P.145

⁶¹ On voudra bien m'excuser de préciser que « investies » signifie « assiégées » et non « prises ». Curieusement le Centre national de ressources textuelles et lexicales, cnrtl.fr, ne connaît pas cet emploi.

⁶² J-Y Le Naour, « La faute aux 'Midis' : la légende de la lâcheté des Méridionaux au feu », Annales du Midi, 2000, pp.499-516.

par homme et par jour, en utilisant la réquisition face à des producteurs réputés particulièrement récalcitrants, comme les révoltes de 1907 l'avaient montré.

« *la France ne pouvait compter avec certitude sur la liberté de la mer,* », au moins jusqu'à la conclusion des accords de Londres du 8 avril 1904, dits « Entente cordiale ». Grâce à eux la supériorité navale britannique ouvrait les mers aux importations françaises, de sorte que dès le 12 juillet 1906, une loi donnait au gouvernement l'autorisation de suspendre les droits de douane en cas de guerre, *si nécessaire*. Mais ce « si nécessaire », résultat d'un compromis avec les protectionnistes, créait une incertitude sur la décision finale du gouvernement et freinait les spéculateurs qui auraient pu stocker des marchandises dans les magasins « en douane » avec la *certitude* que la déclaration de guerre leur permettrait de les écouler à moindre coût. Ainsi l'État aurait disposé de stocks tampons sans avoir rien demandé.

Toutes ces mesures de précaution, définies jusque dans le moindre détail, étaient possibles, semble-t-il, pour les subsistances, elles ne l'étaient pas pour l'habillement. Certes on avait une certaine idée de la capacité de production des entreprises de l'habillement, sous la réserve de la proportion de la main-d'œuvre qui pourrait être soustraite à la mobilisation – apparemment les prévisions n'incluaient pas la substitutions d'ouvrières aux ouvriers mobilisés ! On avait même tiré les enseignements de la mésaventure « Godillot », fournisseur unique de l'armée française dont la production de tenues militaires avait été enfermée dans Paris assiégé en 1871. Pour cela on avait obligé les entreprises à maintenir des capacités de production dans 14 régions. Mais lorsqu'il s'est agi de constituer des stocks tampons, on a une nouvelle fois buté sur un problème budgétaire qui n'a pas été résolu avant le 14 juillet 1914 : « trop peu, trop tard ».

Il aurait été bien surprenant que tout se passe comme prévu. Mais pouvait-on prévoir une moisson faible en 1913, des pluies en juillet 1914... et une mobilisation en août ? Pouvait-on prévoir que la route du Bosphore serait fermée au blé russe par des croiseurs allemands ? Pouvait-on prévoir que l'Allemagne violerait la neutralité belge et obligerait à approvisionner les places-fortes du nord beaucoup plus tôt que prévu ?

Néanmoins, le service de l'intendance a été capable de fournir à Paris ses approvisionnements de siège, *avant* le déclenchement de la bataille de la Marne, alors que la limite prévue était le 2 octobre. Heureusement que la route de l'Atlantique restait ouverte et le marché américain avec elle.

C'est à propos de l'habillement que Laporte nous dépeint de la manière la plus réjouissante, ce qu'a été l'efficacité du service de l'intendance et la capacité de décision de ses chefs. L'histoire de l'uniforme « bleu horizon », mérite d'être lue, tant cette expression est gravée dans les mémoires :

*« Alors, le travail en commission n'étant plus de saison, le Directeur de l'Intendance au Ministère de la guerre apporte au Ministre, personnellement, dans son cabinet, un certain nombre d'échantillons de drap répondant, autant que possible à la triple condition : peu de visibilité, fabrication facile, emploi de peu de matières colorantes. Le Ministre choisit le bleu horizon. »*⁶³

Mais tout le reste est à l'avenant, qu'il s'agisse des brodequins, des toiles de tente, des effets chauds, de la baraque Adrian ou des « entrepôts d'effets », inventés pour leur capacité de fournir des lots adaptés à la diversité des peintures nécessaires.

⁶³ P.161

De l'argent, de l'argent, de l'argent⁶⁴ ou quoi qu'il en coûte

Dans ses conférences, l'intendant militaire Laporte cite à plusieurs reprises et avec respect, un grand et glorieux ancien, l'intendant militaire Odier. Pierre, Agathange Odier-Laplaine, ancien des campagnes de la Révolution et de l'Empire, professeur à l'école d'état-major, représentant à la Chambre des Cent-Jours mais surtout auteur de deux ouvrages : *De la réforme dans l'administration militaire* (1818) et *Cours d'études d'administration militaire* (1824-25, 7 volumes)⁶⁵. On lui doit une citation sur la campagne de 1812 qui s'est acquis une certaine célébrité : « *Jamais on ne vit rien de pareil en fait de préparatifs de guerre [...] Que manquait-il dans cet amas de munitions en tous genres ? Hélas ! il lui manqua le mouvement* »⁶⁶. Mais c'est une autre citation qui m'intéresse ici, et qui a suffisamment intéressé Laporte pour qu'il la donne toute en majuscules :

*« En temps de paix, la première loi est l'économie. En campagne, elle n'est plus que la dernière. Malgré toutes les prodigalités imaginables, on est toujours riche après la victoire, tandis que les épargnes et la parcimonie ne servent, après la défaite, qu'à satisfaire la cupidité du vainqueur »*⁶⁷.

Mes compagnons d'infortune de la « campagne de la Covid » comprendront alors le sous-titre choisi plus haut, en se rappelant ces extraits de l'allocution prononcée par Président de la République, M. Emmanuel Macron, le 12 mars 2020 :

*« La santé n'a pas de prix. Le Gouvernement mobilisera tous les moyens financiers nécessaires pour porter assistance, pour prendre en charge les malades, pour sauver des vies quoi qu'il en coûte. [...] Aussi, tout sera mis en œuvre pour protéger nos salariés et pour protéger nos entreprises quoi qu'il en coûte, là aussi. [...] L'ensemble des gouvernements européens doit prendre les décisions de soutien de l'activité puis de relance quoi qu'il en coûte. »*⁶⁸

Effectivement Clémenceau et Poincaré auraient pu dire, jour après jour, « quoi qu'il en coûte », et s'ils ne l'ont probablement pas dit – plus probablement « coûte que coûte » - ils l'ont fait, ils ont dépensé sans compter pour sauver l'essentiel : l'indépendance de la nation, l'intégrité du territoire et la vie de la population.

Ce qui n'empêche pas Laporte d'exprimer son désaccord avec la position d'Odier. Certes, il n'est pas dans l'erreur lorsqu'il relève les « difficultés », devenues « dangers », que ces dépenses considérables occasionnent, face à des ressources intérieures insuffisantes. Mais il avoue qu'il avance sur un terrain qui n'est pas le sien, et qui l'oblige à un long détour dans les méandres de l'analyse économique. Sans surprise, il y est question d'inflation, de profits de guerre, de dépenses sociales (injustifiées !), d'importations massives, de création monétaire, d'endettement extérieur comme intérieur, et plus surprenant pour le lecteur d'aujourd'hui, de transferts d'or.

Mais dans sa description des victoires du « Ravitaillement national », il est bien obligé d'admettre que la France ne pouvait pas les gagner, sans utiliser des denrées importées et que l'état de guerre l'empêchait d'exporter à due concurrence pour équilibrer ses paiements extérieurs. Il admet aussi que l'es États-Unis ont été le fournisseur incontournable de la France, comme du Royaume Uni, et qu'ainsi, c'est à cette « jeune puissance » qu'il a fallu demander du crédit au point d'en être dépendants et même d'être obligé de mendier pour entretenir un

⁶⁴ Selon une formule prêtée au maréchal de Trivulce répondant à la question de Louis XII : que faut-il pour une bonne guerre ?

⁶⁵ [www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/\(num_dept\)/16459](http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/16459)

⁶⁶ Voir plus haut la mention de ce problème.

⁶⁷ P. 165

⁶⁸ vie-publique.fr/discours/273869-emmanuel-macron-12032020-coronavirus

flux continu de crédit, comme le reconnaissait Alexandre Ribot, l'indéboulonnable ministre des finances :

« Politique d'expédients, direz-vous ? Eh oui ! Mais ne devons-nous pas épuiser toutes les combinaisons qui pouvaient nous permettre de reculer la date fatale où les moyens de paiement nous feraient défaut... Il fallait coûte que coûte, aller jusqu'au bout et s'efforcer de gagner des mois, des semaines, des jours. »

Pour autant, Laporte ne dit nulle part quelle aurait été l'alternative au « quoi qu'il en coûte ». Il ne dit pas ce qu'auraient rapporté les économies qu'il préconise vaguement sur les allocations aux familles des mobilisés, ou sur la fourniture gratuite de pain aux civils. Surtout il ne traite que de manière allusive la question que doit affronter une démocratie sur ce sujet, selon l'article 13 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 :

« Pour l'entretien de la force publique, et pour les dépenses d'administration, une contribution commune est indispensable : elle doit être également répartie entre tous les citoyens, en raison de leurs facultés. »

A la page 171 il écrit *« nous commençons la guerre avec un système fiscal en pleine transformation - une administration des Finances dont le personnel était en grande partie mobilisé, »*, mais ce qu'il n'écrit pas c'est qu'il aura fallu 66 ans de débats pour en arriver là. Néanmoins, à la page 173 il reconnaît que *« Les défauts de nos procédés financiers, la faiblesse de notre effort fiscal, allaient produire une regrettable impression à l'étranger »*, sans voir que c'est justement la faiblesse de l'effort qui a obligé à des acrobaties financières qu'Alexandre Ribot, celui qui avait justement fait reporter l'entrée en vigueur de l'impôt sur le revenu, avait justifiées plus haut. Pourtant, tout en reconnaissant que, là où la France avait financé sa guerre à 16% par l'impôt, la Grande Bretagne avait atteint 28%⁶⁹, il défend les pratiques françaises au motif de *« la situation tragique dans laquelle nous nous débattions »*. Mais peut-on réprocher le « coûte que coûte » et en même temps reconnaître que la France était acculée à s'y soumettre ? Que diable [Laporte] allait-il faire dans cette galère ?

L'intendant militaire de première classe Laporte est mort il y a 80 ans, de sorte que si l'on cherche une raison particulière de rééditer son livre, ce pourrait être le devoir de mémoire et la commémoration de la Libération. Mais il faut se rendre à l'évidence, cette mort, à 67 ans, n'est en rien liée au déroulement de la Deuxième Guerre mondiale, et bien que parfait contemporain de Charles Delestraint, Ferdinand Laporte n'aura pas eu le même destin.

Laporte n'est pas non plus le seul membre de la fratrie des intendants et commissaires qui se soit essayé à l'écriture, et sans doute pas le plus brillant. On ne sait pas quel écho cette œuvre unique a eu en son temps, mais force est de constater qu'aujourd'hui, le service universitaire de documentation n'en compte que cinq exemplaires en rayon⁷⁰, en sus du dépôt légal à la bibliothèque nationale. D'autres intendants ont eu plus de succès, comme le commissaire des guerres Henry Beyle – dit Stendhal –, ou son cousin, Pierre Daru, latiniste éminent, qui a connu les ors de l'Académie française et la gloire militaire.

Si c'est bien le côté mémoriel que l'on cherche à mettre en avant, alors c'est évidemment le 110^e anniversaire du déclenchement de la Grande Guerre qui s'impose, car ce livre est un compte-rendu méticuleux de la manière dont le Service de l'Intendance militaire a contribué à la victoire, et là cette œuvre s'impose car, dans la pléthore des ouvrages relatant cette guerre, il

⁶⁹ Ces chiffres seraient plutôt de 15 et 30% selon les évaluations de F. Descamps et L. Quennouëlle-Corre, *Finances publiques en temps de guerre 1914-1918*, Paris, LGDJ, 2016.

⁷⁰ Paris-Cujas-BU droit ; Aix-Marseille-BU droit-économie ; Grenoble-BU droit-lettres ; Rennes-BU Centre ; Strasbourg-BNU

ne s'en trouve quasi pas qui traite essentiellement de ce sujet, et sous la plume d'un acteur-observateur de premier plan⁷¹.

Le service du commissariat des armées a donc eu tout à fait raison de vouloir rééditer cet ouvrage et d'en prendre les moyens. A titre personnel, je conclurai en écrivant : « Longue vie, à la deuxième édition de *Mobilisation Économique et Intendance militaire* !

Jacques Aben

Ancien soldat-appelé du service de l'Intendance
Commissaire en chef de 1^e classe des armées (h)
Professeur émérite à l'université de Montpellier
Membre de l'équipe CRISES

⁷¹ Sur 110 documents sélectionnés par le filtre « intendance militaire », un seul autre n'est pas un document administratif, *L'intendance en campagne*, de l'intendant militaire Gabriel Nony, mais qui, lui, a bénéficié de trois éditions entre 1914 et 1925.